REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibération du Bureau Communautaire

Séance du **Mercredi 7 Octobre 2026 à 8h30**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200068799-20261007-DB-2026-13-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2026
Publication : 20/10/2026

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Date de convocation :
1er Octobre 2026

Effectif du Bureau Communautaire : **15**
Nombre de membres présents : **14**
Nombre de membres excusés : **1**
Nombre de membres absents : **0**

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre à huit heures et trente minutes, le Bureau Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau, dûment convoqué le premier octobre deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Mme Marie-Line LEVALLOIS a été nommée secrétaire de séance.

En raison de la décision du tribunal administratif de Caen ayant invalidé les élections municipales de la communes de Valdallière et entraîné la fin du mandat des conseillers municipaux de cette commune à compter du 28 juillet 2026, et dans l'attente des prochaines élections municipales à venir, l'effectif du Bureau communautaire est de 15 membres au lieu de 18.

Direction : Direction de l'Aménagement

Services : Habitat

Objet : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et de Renouvellement Urbain (RU) multi-sites 2024-2028 – Versement de subventions

ELUS MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE					
Commune	Noms des Conseillers	Fonction	Etat de présence		
			Présent	Excusé	Absent
CAMPAGNOLLES	Mme Catherine GOURNEY-LECONTE	Présidente	☒	☐	☐
VIRE NORMANDIE	M. Pascal MARTIN	1er Vice-président	☐	☒	☐
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	M. Régis DELIQUAIRE	2ème Vice-président	☒	☐	☐
CONDE-EN-NORMANDIE	M. Sylvain DELANGE	3ème Vice-président	☒	☐	☐
NOUES-DE-SIENNE	M. Sylvain LEROYER	5ème Vice-président	☒	☐	☐
VIRE NORMANDIE	M. Lucien BAZIN	6ème Vice-président	☒	☐	☐
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	Mme Marie-Line LEVALLOIS	7ème Vice-présidente	☒	☐	☐
SAINT-DENIS-DE-MÉRÉ	Mme Vanessa LARCHER	8ème Vice-présidente	☒	☐	☐
LANDELLE-ET-COUPIGNY	M. Denis JOUAULT	10ème Vice-président	☒	☐	☐
VIRE NORMANDIE	Mme Nicole DESMOTTES	11ème Vice-présidente	☒	☐	☐
VIRE NORMANDIE	M. Patrice MARCHAND	1er autre membre du Bureau	☒	☐	☐
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	Mme Sandrine LEPETIT	2ème autre membre du Bureau	☒	☐	☐
CONDE-EN-NORMANDIE	M. Hervé PONDEMER	3ème autre membre du Bureau	☒	☐	☐

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

NOUES-DE-SIENNE	Mme Noémie ESNOULT	5ème autre membre du Bureau	☒	☐	☐
VIRE NORMANDIE	Mme Maryse DUVAUX	6ème autre membre du Bureau	☒	☐	☐
TOTAL			**14**	**1**	**0**
Membres du Bureau			**15**		

M. Denis JOUAULT, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT) ;

Vu le procès-verbal d'élection des membres du Bureau Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau en date du 8 avril 2026 ;

Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Bureau Communautaire par délibération n°D2026-5-4-1c du 11 mai, et notamment l'article 4-3 ;

Considérant que l'Intercom de la Vire au Noireau a signé le 26 décembre 2023, deux Conventions avec l'ANAH et l'État permettant la mise en place du suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de droit commun dite « classique » et d'une OPAH Renouvellement Urbain (RU) multi-sites sur la période 2024-2028.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2024, ces deux opérations portent la volonté communautaire d'aller vers une politique de l'aménagement et d'habitat structurée et cohérente sur l'ensemble du territoire. Ces opérations ont pour objectif de répondre aux enjeux suivants :

- Lutter contre la précarité énergétique,
- Résorber l'habitat indigne ou dégradé, notamment les situations les plus lourdes
- Encourager les travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements facilitant le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite,
- Encourager la remise sur le marché de logements vacants et l'attractivité résidentielle du bâti (ancien et de la reconstruction),
- Développer une offre de logements locatifs à loyers maîtrisés,
- Participer à l'accompagnement technique et financier des copropriétés

Disposant déjà d'une OPAH RU sur le centre-ville de Vire et d'une OPAH de droit commun sur le reste de son territoire (2020-2025), la commune de Vire Normandie n'a donc pas pu être directement intégrée au lancement des OPAH de l'Intercom de la Vire au Noireau (IVN).

Toutefois, dans la continuité de la dynamique établie et la volonté d'harmonisation de la politique de l'habitat sur l'ensemble du territoire, les deux conventions d'OPAH IVN ont fait l'objet d'un avenant n°1, le 6 février 2026.

Ces avenants actent ainsi l'extension du périmètre d'intervention des OPAH avec l'intégration de la commune de Vire Normandie.

A travers ces opérations, l'Intercom de la Vire au Noireau s'engage à abonder les subventions de l'ANAH par une subvention complémentaire au profit des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires (OPAH RU uniquement) selon les barèmes indiqués ci-dessous :

➢ **OPAH de droit commun dite « Classique :**

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Pourcentage/forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables
Habitat Indigne / très dégradé	5%
Travaux de sécurité / salubrité	5%
Autonomie	10%
Lutte contre la précarité énergétique	Forfait 1 000 €
Prime de sortie de vacance (+2 ans)	Forfait de 2 000 €

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Pourcentage/forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables
Travaux lourds : habitat indigne, très dégradé	5%
Travaux de sécurité / salubrité (petite LHI)	5%

Logements en dégradation moyenne	5 %
Autonomie	5 %
Lutte contre la précarité énergétique	5 %
Prime sortie de vacance* (+ 1 an)	1 000 €
Prime sortie de vacance* (+ 2 ans)	2 000 €
Locatif en « zone rurale / périmètre non éligible au PAT 14 »	10 à 13 %

➢ **OPAH Renouvellement Urbain multi-sites :**

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Pourcentage/forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables
Habitat Indigne / très dégradé	Logement vacant 5%
	Logement occupé 15%
Travaux de sécurité / salubrité	5%
Autonomie	10 %
Lutte contre la précarité énergétique	Forfait 1 000 €
Prime de sortie de vacance (+ 2 ans)	Forfait de 2 000 €

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Pourcentage/forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables
Travaux lourds : habitat indigne, très dégradé	10 %
Travaux de sécurité / salubrité (petite LHI)	20 %
Logements en dégradation moyenne	5 %
Autonomie	5 %
Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €
Prime sortie de vacance* (+ 1 an)	1 500 €
Prime sortie de vacance* (+ 2 ans)	3 000 €

* *Pour bénéficier de la prime sortie de vacance, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration.*

POUR LES SYNDICATS DE COPROPRIETAIRES :

	Forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables
MPR Copro	Forfait 500 € / lot

Dans le cadre de ce dispositif, des demandes de paiement ont été adressées à l'Intercom de la Vire au Noireau, suite à la constitution de dossiers de demande de paiement par l'animateur des OPAH (dans le cadre du marché CDC23019) : le CDHAT-SOLIHA.

Considérant l'avis favorable de la commission « Aménagement de l'Espace » réunie le 23 septembre 2026 ;

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

A l'unanimité, d'autoriser le versement des subventions présentées ci-après, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), pour un montant total de 3 511 €, étant précisé que la dépense correspondante sera imputée au compte n°20422.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Propriétaire	Adresse de l'opération	N° de dossier	Nature des Travaux	SOMME
Occupant	Saint-Aubin-des-Bois	DC50-IVN2024	Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €
Occupant	Condé-sur-Noireau Condé-en-Normandie	DC72-IVN2025	Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €
Occupant	Condé-sur-Noireau Condé-en-Normandie	DC124-IVN2025	Autonomie de la personne	745 €
Occupant	Saint-Germain-du-Crioult Condé-en-Normandie	DC128-IVN2025	Autonomie de la personne	766 €

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Marie-Line LEVALLOIS
Secrétaire de séance

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERCOM de la Vire au Noireau

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

Acte administratif publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau https://www.vireaunoireau.fr/ rubrique « actes administratifs », le : 20 10 26